



Comité de bon voisinage

Compte-rendu

9 juin 2015

MEMBRES DU COMITÉ	
Serge Gaudet	Citoyen
Olivier Gendreau	Citoyen
Claudine Lalonde	Citoyenne
Christian Lalonde	Citoyen
Majid Belrachid	Citoyen
Guy Laberge	Citoyen
Pierre Tessier	Modérateur
Marie-Claude Lefebvre (MCL)	Directrice intérimaire, Grandir en santé, CHUSJ
Louise Boisvert (LB)	Adjointe au directeur, communications et affaires publiques, CHUSJ
Diane Rivard (DR)	Directrice, Communications de projets, SNC-Lavalin Construction
Robert Nadeau (RN)	Directeur du projet, SNC-Lavalin Construction
Hugues Dupuis (HD)	Chargé de projet, SNC-Lavalin Construction
Marie-Michèle Paul (MMP)	Conseillère en communications, CHUSJ

Une citoyenne du quartier, autre que ceux membres du *Comité de bon voisinage*, était présente.

ORDRE DU JOUR

1) Mot de bienvenue

- Pierre Tessier, modérateur et Louise Boisvert, CHU Sainte-Justine

2) Suivi des demandes soulevées lors du dernier comité de bon voisinage et des mesures correctrices apportées

SNC-Lavalin

Hugues Dupuis et Robert Nadeau, SNC-Lavalin Construction

- Stationnement devant le 3250 Ellendale;
- Aménagement paysager près du Centre de recherche.

Arrondissement

Pascal Trottier, arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

- Feu prioritaire sur Côte-Sainte-Catherine vers Brébeuf.

3) Suivi des plaintes depuis le dernier comité

Hugues Dupuis, SNC-Lavalin Construction

- Bruit du « lift » le samedi matin;
- Lumière sur une roulotte;
- Poussière causée par des matériaux excavés;
- Camions avec moteur en marche.

- PÉRIODE DE QUESTIONS

4) Travaux en cours et à venir

Robert Nadeau, SNC-Lavalin Construction

- PÉRIODE DE QUESTIONS

5) Conclusion

Louise Boisvert, CHU Sainte-Justine

- Prochaines rencontres :
27 octobre 2015
16 février 2016
3 mai 2016

1. MOT DE BIENVENUE

Pierre Tessier souhaite la bienvenue, précise que l'ordre du jour a été distribué, informe l'auditoire du déroulement et rappelle les règles de fonctionnement de la rencontre.

Louise Boisvert présente Marie-Claude Lefebvre, qui est déjà connue du comité de bon voisinage. Elle remplacera désormais Roger Jacob comme directrice du projet Grandir en santé pour le CHU Sainte-Justine. Elle réitère également pour les nouveaux citoyens présents, le fait que Robert Nadeau, agit depuis le 2 février comme nouveau directeur du projet chez SNC-Lavalin.

2. SUIVI DES DEMANDES SOULEVÉES LORS DU DERNIER COMITÉ DE BON VOISINAGE ET DES MESURES CORRECTRICES APPORTÉES

Hugues Dupuis, SNC-Lavalin Construction

▪ Stationnement devant le 3250 Ellendale

Nos permis d'occupation n'ont pas changé depuis plus de six mois et nous n'occupons pas cet espace. Nous avons à nouveau rappelé aux sous-traitants, aux surveillants de chantier et aux signaleurs qu'il fallait laisser cet espace libre.

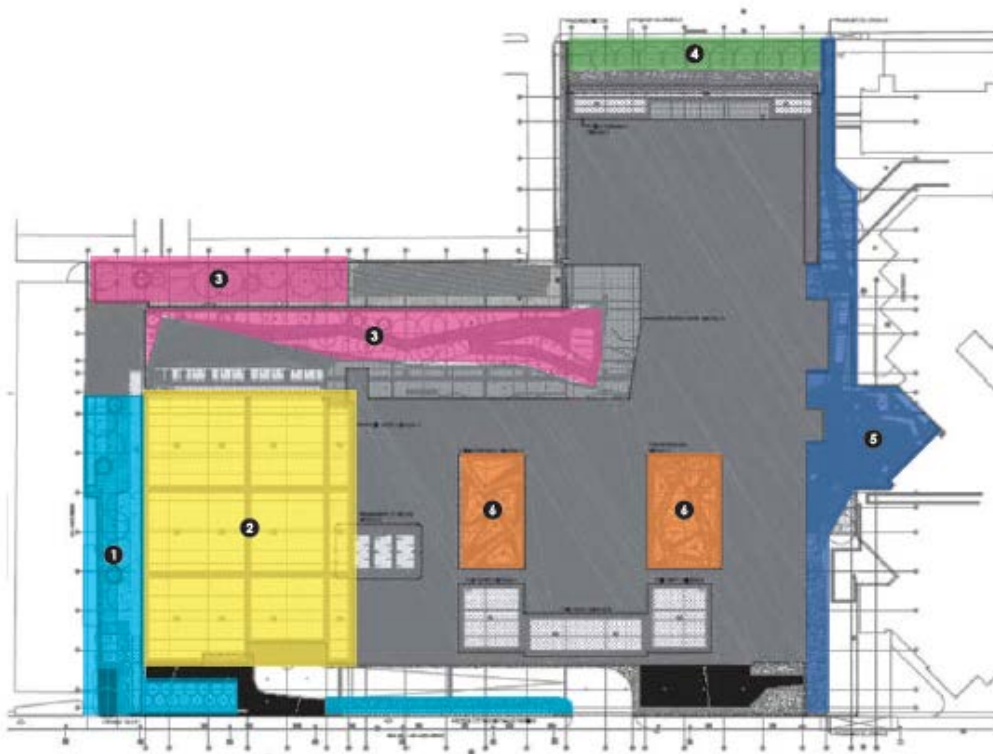
▪ Aménagement paysager près du Centre de recherche

Tel que promis à la dernière rencontre, Robert Nadeau présente des images préliminaires de l'aménagement paysager à l'intérieur du site qui est sous la responsabilité de SNC-Lavalin pour montrer l'orientation prise par le constructeur. Il est à noter que les aménagements qui sont sous la responsabilité du CHUSJ autour de l'hôpital existant ont été présentés par Martin Massé lors des derniers comités.

Nos aménagements sont répartis en 6 zones :

- Zone 1 : Côte-Sainte-Catherine et jonction du passage à vélo
- Zone 2 : toit du stationnement souterrain
- Zone 3 : L'esplanade
- Zone 4 : Devant le Centre de recherche sur Ellendale
- Zone 5 : Le passage entre Ellendale et Côte-Sainte-Catherine
- Zone 6 : Cours intérieures, dont un avec aménagement du Cirque du Soleil

Les zones





Vue d'ensemble



Passage Ellendale



Côte-Sainte-Catherine



Esplanade nord et toit vert



Esplanade nord

Marie-Michèle Paul, en l'absence de Pascal Trottier, arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

▪ **Feu prioritaire sur Côte-Sainte-Catherine vers Brébeuf**

Il n'est malheureusement pas possible de permettre un feu vert clignotant pour accéder à Brébeuf et continuer tout droit, tout en faisant la même chose en direction du stationnement du CHU. Si on décide de faire ce type de programmation, on peut le faire seulement pour un des deux accès, soit en direction de Brébeuf, soit en direction de Sainte-Justine pour des raisons de sécurité, puisqu'il faut nécessairement qu'une de ces deux phases s'exécute au début du vert en est-ouest, et une autre à la fin.

Le type de programmation utilisé à Montréal fait qu'on ne peut permettre une telle phase au début du vert. Si une telle phase était autorisée au début du vert, elle entrerait en contact avec le début de la traversée des piétons, ce qui peut être dangereux puisque ces derniers seront en conflit avec les véhicules qui effectuent un virage à droite ou à gauche.

Une fois que l'entrave à la circulation sur Côte Sainte-Catherine sera levée, ce problème sera résolu puisque des baies de virages sécuritaires seront aménagées.

3. SUIVI DES PLAINTES

Hugues Dupuis, SNC-Lavalin Construction

▪ **Bruit du « lift » le samedi matin**

Nous devons utiliser ce lift pour démanteler et relocaliser le système d'échafaudage mobile adjacent au 3250 Ellendale. Tous les sous-traitants savent et ont été à nouveau avertis de ne pas amorcer les travaux avant 7 heures le matin.

▪ **Lumière sur une roulotte**

La lumière a été ajustée la même journée. Cette lumière avait été installée l'année dernière pour des raisons de sécurité près de nos roulottes de chantier et a probablement été désajustée lors de grands vents.

▪ **Poussière causée par des matériaux excavés**

Un boyau d'arrosage a été mis en place dès le premier jour pour arroser les matériaux excavés. En cas de besoin, une bâche protectrice était disponible. L'arrosage se poursuivra tant et aussi longtemps que les travaux ne seront pas terminés.

▪ **Camions avec moteur en marche**

On a rappelé à tous les sous-traitants l'importance pour l'environnement et la qualité de vie de nos voisins d'éteindre leur moteur lorsqu'en attente le long de la palissade du chantier. Les agents de sécurité de la guérite Ellendale ont aussi reçu la directive de voir à faire éteindre les moteurs, tant des camions que des voitures.

Questions des citoyens	Réponses
Je trouve que ça fait beaucoup de rajouter des transverses de piétons au feu de circulation qui est au coin de l'entrée Brébeuf pour traverser Côte-Sainte-Catherine.	
Qui a besoin d'utiliser cette traverse pour piétons?	MMP : Les usagers du stationnement souterrain, essentiellement. Ce feu est déjà en fonction.
J'empêcherais le stationnement sur Côte-Sainte-Catherine, dans la côte, pour faciliter la circulation.	MMP : Nous allons suivre le dossier.
Est-ce que, pour le passage entre Ellendale et Côte-Sainte-Catherine, il y a quelque chose de prévu pour les personnes à mobilité réduite?	RN : Pour ce passage, non. Il s'agit d'un passage public. L'alternative est de passer par Hudson ou Decelles. MCL : La dénivellation du terrain ne permettrait pas de faire un passage universel sécuritaire.
J'ai un commentaire. Je sais que c'est un croquis d'artiste, mais je me demande c'est quoi cette clôture à gauche? Je ne la trouve pas belle. Je trouve que le passage est un peu sinistre. Il n'y a pas de lampadaires. Je trouve ça très ordinaire, le trajet pourrait être plus dynamique.	RN : Effectivement l'éclairage n'est pas sur l'image, mais tout est prévu pour assurer la sécurité des citoyens, (éclairage, caméras, etc). Pour la clôture, je pense que l'architecte veut délimiter le passage et le bâtiment existant. Pour le trajet, le passage n'est pas droit, il y a des crochets, du dénivelé, des plantations. Ce n'est pas un long escalier droit.

<p>Nous ne pouvions être présents à la dernière rencontre où les plans d'aménagement paysager du stationnement arrière ont été présentés. J'ai vu le compte-rendu. Il y avait une question d'un résidant qui demandait quelles seront les essences d'arbres qui seront plantées. Dans le compte-rendu, Martin Massé mentionne que le choix est limité aux espèces prévues par le Règlement, article 97. Je trouve que cette liste est très restrictive et elle ne s'applique que pour remplacer des arbres qui ont été identifiés comme des arbres précieux et qui ont été coupés pour le projet. Pour chaque arbre précieux coupé, on doit planter 5 arbres de cette liste. Si vous en avez coupé 3, il faut en planter 15. Je pense qu'il y a peut-être une interprétation incorrecte du Règlement, car cette liste d'espèces fournie par la ville est pour le remplacement des arbres précieux seulement. Pour les arbres non précieux, ils peuvent être remplacés par d'autres espèces plus intéressantes. Peut-être que la personne au permis n'a pas bien interprété le Règlement.</p>	<p>RN : du côté de SNC-Lavalin, dans notre projet, il est prévu que nous devons planter 65 arbres en remplacement. C'est ce qui nous est imposé par l'Arrondissement dans le cadre du permis de construction pour répondre au règlement. MCL : Si j'ai bien compris ce que vous dites, pour notre allée d'arbres dans le stationnement arrière, nous ne sommes pas restreints aux arbres prévus par le Règlement. MMP : Nous allons vérifier pour l'interprétation du Règlement. RN : L'autre enjeu que nous avons, c'est que nous plantons ces arbres sur des toits de béton, donc le choix des espèces est plus limité. La Régie du bâtiment peut aussi fixer des exigences afin de s'assurer que les plantations ne deviennent pas un risque d'incendie. SNC-Lavalin est disposée, pour la prochaine rencontre, à diffuser la liste des espèces qui seront plantées dans le cadre du projet à titre informatif.</p> <p>Suivi au prochain comité</p>
<p>Sur le plan de l'aménagement présenté par le CHUSJ, dans l'espace entre le stationnement et les maisons de la rue Brighton, le plan n'indique pas qu'il y aura des arbres de plantés, alors que le règlement stipule que 5 arbres doivent être plantés. Il s'agit de l'article 109 du Règlement. Effectivement, des cèdres ont été plantés, mais le Règlement mentionne 40 arbustes et 5 arbres.</p>	<p>MMP : des cèdres ont été plantés à la fin de l'été dernier. MMP : nous allons vérifier</p> <p>Suivi au prochain comité</p>
<p>J'ai un commentaire à faire pour le choix des 5 arbres entre le stationnement et les maisons de la rue Brighton. Le souhait des voisins était d'avoir les cèdres et ils poussent bien. Je suggère que vous plantiez des conifères, comme des épinettes ou des pins, afin d'éviter que des arbres trop massifs viennent tuer les cèdres.</p>	<p>MCL : C'est noté</p>
<p>J'aimerais savoir ce qui va être fait le long du muret sur McShane. Est-ce que les plantations vont se faire entre le muret et le trottoir?</p>	<p>MMP : Effectivement les plantations vont être faites entre le muret et le trottoir. C'est Martin Massé qui est le mieux placé pour nous dire quels types de plantations il y aura le long du muret. Malheureusement, il ne pouvait être des nôtres ce soir.</p>
<p>Je trouve très intéressant l'écran qui il a en ce moment entre le stationnement et les résidences de la rue Brighton. Pour qu'on puisse assurer une continuité, je vous propose deux plans qui demanderaient que les plantations se fassent de l'autre côté du muret, dans le stationnement.</p> <p>Je vous propose une première option, avec un stationnement parallèle au muret, où on gagnerait environ 15 pieds pour faire des plantations qui permettraient de faire un véritable écran. Il y aurait une perte de 9 places de stationnement avec ce scénario.</p> <p>Une deuxième option, avec un stationnement en biais, nous permettrait de dégager un espace d'environ 12 pieds pour lequel on ne perdrait que quatre stationnements. Quatre stationnements, ce n'est pas beaucoup pour augmenter l'espace végétal, réduire l'îlot de chaleur et donner un cadre beaucoup plus agréable du côté de McShane, ce n'est pas beaucoup.</p>	
<p>Nous en avons souvent parlé de la vue qu'on a depuis McShane. Je trouve que cette proposition représenterait un gain énorme pour les résidants.</p>	<p>MMP : Martin Massé est le mieux placé pour évaluer les options, nous allons les lui transmettre. Je peux vous dire, comme je travaille beaucoup avec Martin, qu'il est très au courant de la problématique sur McShane par rapport au stationnement et le CHUSJ a la volonté d'aménager l'espace. Au précédent comité, vous</p>

aviez mentionné qu'il serait bien de planter des arbres dans le stationnement. Nous allons en planter quatre, à votre demande.

MCL : La difficulté est de trouver l'équilibre entre le nombre de places de stationnement et les besoins en aménagement. L'an dernier, nous avons enlevé pas mal de places de stationnement afin de pouvoir créer l'allée piétonne, entre Hudson et McShane. Il y a encore des employés qui ont 10 ans d'ancienneté et qui n'ont pas de stationnement. Le nombre de places est négocié avec le syndicat.

4. TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

Robert Nadeau, SNC-Lavalin Construction

Progrès en date du 31 mai 2015 :

- Le projet est à 63% complété
- Plus de 800 travailleurs et employés œuvrent principalement à l'intérieur
- La finition de l'enveloppe extérieure progresse
- Les travaux électromécaniques sont maintenant rendus aux 6^e et 7^e étages
- Notre priorité est sur la fermeture des murs de gypse à tous les niveaux
- Le nivellement des planchers est en cours aux étages inférieurs
- L'accélération est complétée dans l'appentis mécanique du 8^e étage
- L'érection de la structure d'acier des passerelles vers l'hôpital est amorcée

Activités à venir durant l'été et l'automne 2015 :

- Démanteler la grue à tour le week-end du 27 juin
- Installer 3 réservoirs souterrains de diesel sur Ellendale
- Terminer la finition de l'enveloppe et des toitures
- Enlever les différents types d'échafaudages
- Démarrer les systèmes mécaniques pour chauffage hivernal
- Débuter les finitions intérieures (plancher, peinture, plafonds, etc.)
- Raccorder les passerelles métalliques vers l'hôpital
- Avancer prioritairement les travaux aux étages du BUS
- Amorcer les travaux dans l'Atrium

Photos de l'avancement des travaux



Côte-Sainte-Catherine



Côte-Sainte-Catherine



Cour intérieure – Passerelles Inter-BUS



Esplanade entre BUS et CR



Centre de recherche – Avenue Ellendale



Finition intérieure en cours

Questions des citoyens	Réponses
Vous avez parlé de l'équipement mécanique du BUS. Quel est le niveau d'avancement pour le Centre de recherche	RN : C'est environ le même que pour le BUS. Les entrepreneurs doivent rentrer tout le matériel avant la fin juin, car après, la grue à tour sera démontée. Le travail se fera à l'intérieur pour le reste de l'été.
J'aimerais savoir quand les équipements mécaniques seront mis en fonction pour la première fois.	RN : Les premiers tests vont se faire à partir du mois de septembre. Nous allons entreprendre le prédémarrage de certaines unités, principalement dans le BUS.
Quelle est la capacité des réservoirs de diesel qui seront installés dans le sol?	HD : Environ 100 000 litres pour les 3 réservoirs soit l'équivalent d'une grosse piscine. RN : Les spécifications et l'installation de ce type de réservoirs est très réglementé.
Quelles sont les grandes étapes qui restent pour arriver à la fin, au moment où vous sortez du chantier?	RN : Le plan de match est le suivant. Il y a quatre grands jalons : -D'abord, il était essentiel de fermer le bâtiment et de le rendre étanche pour l'hiver 2014 afin de travailler à l'intérieur. Nous avons atteint cet objectif. - La deuxième étape est d'avancer les travaux à l'intérieur et d'être prêt à mettre en marche les systèmes électromécaniques dès cet automne pour chauffer le bâtiment. Nous sommes en ligne pour atteindre ce jalon. - pour la troisième étape, soit la finition intérieure, nous devons compléter la finition des premiers étages au début de 2016, car il y aura la livraison des premiers équipements médicaux et des équipements spécialisés. - Finalement, au printemps 2016, nous ferons l'aménagement extérieur et les mises en services de tous les systèmes. L'objectif reste toujours de livrer le 29 juin 2016, tel que prévu au contrat. Dès le printemps 2016, certaines installations temporaires seront démobilisées, comme les roulottes sur le toit du stationnement.
Qu'est-ce qui arrive s'il y a une fuite de diesel?	RN : les réservoirs ont des doubles parois. Ça fonctionne comme pour un poste à essence. Si une paroi se fissure, la deuxième fait le travail et les détecteurs envoient un signal de bris. Ce sont des réservoirs en fibre de verre.
J'aimerais savoir ce qui s'en vient pour la modernisation de l'existant.	MCL : Un phasage a été fait. Des travaux ont été priorités dans le cadre de Grandir en santé pour lesquels il y a du financement, soit les unités mère-enfants, la banque de sang et l'orthopédie. En parallèle, on doit refaire l'URDM (la stérilisation) afin de pouvoir ouvrir le bloc opératoire dans le BUS.
À quel moment se feront ces travaux?	MCL : En 2015 pour la stérilisation et 2016 pour la suite.
On parlait d'un objectif 2016-2018. Quels seront les travaux faits à ce moment-là?	MCL : Les secteurs n'ont pas encore été priorités. Nous sommes en période de financement avec la fondation pour ces travaux.

5. CONCLUSION

Louise Boisvert mentionne, en conclusion, que la construction du CPE est encore retardée. Selon l'échéancier, la construction ne commencera pas avant avril 2016. Un citoyen mentionne son intérêt à être impliqué et à voir les plans afin d'éviter de mauvaises surprises.

Pierre Tessier remercie les participants de leur présence. Les prochaines rencontres auront lieu les :

- **27 octobre 2015**
- **16 février 2016**
- **3 mai 2016**

Rappel des coordonnées :

– Téléphone : 514 345-7752 / Courriel : grandirensante.hsj@sss.gouv.qc.ca